



# ZONE DE PRESENCE DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES



## RISQUE D'URTICATION ET DE REACTION ALLERGIQUE

**EVITER tout contact avec les chenilles et protéger les personnes sensibles et les animaux**

Les **poils microscopiques** de ces chenilles présentent des **propriétés urticantes** et peuvent être à l'origine d'atteintes cutanées, respiratoires ou allergiques chez les personnes exposées. Les animaux peuvent également être sévèrement atteints. **La période la plus à risque est au moment des processions entre janvier et début avril.**

### Conseils sanitaires

**Eviter de rester sous ou près des arbres** colonisés, ou se munir de vêtements à longues manches, pantalons, casquettes.

**Ne pas toucher** les chenilles ni les nids ou les cocons.

**Eviter de faire sécher du linge sous les arbres** contenant encore des nids. Ne pas utiliser du linge ayant été posé au sol ou au contact des chenilles.

**Arroser soigneusement les zones contaminées** de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants.

**Ne pas se frotter les yeux** en cas d'exposition.



*Chenilles descendants en procession le long du tronc. Janvier-avril : période de risque d'exposition maximum.*

### En cas d'exposition

Prendre une douche et changer de vêtements.

En cas d'**irritation cutanée** ou oculaire, de **troubles respiratoires**, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, consulter rapidement un médecin ou un pharmacien.

**En cas d'urgence, appeler le 15** 📞



## Signalez-les

en remplissant le formulaire sur [www.chenille-risque.info](http://www.chenille-risque.info)

### Contact

FREDON BFC - Siège social  
1 rue J-B Gambut 21200 BEAUNE  
03.80.25.95.45  
[contact@fredonbfc.fr](mailto:contact@fredonbfc.fr)

Réalisation et diffusion financées par

